



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion téléphonique du 22 Septembre 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Claude AURIAC, Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

INFORMATIONS

IMPORTANT :

Un protocole de reprise des compétitions de la N3 et des épreuves de la LAuRAFoot ainsi qu'une fiche synthétisant les principales dispositions ont été mis en ligne sur le site internet de la Ligue. Merci de bien le respecter.

Les secrétaires de club sont invités à compléter sur Foot 2000 le plus rapidement possible la nouvelle fonction de membre de club : « Référent COVID ».

Tous les joueurs (titulaires et remplaçants) doivent porter un masque. Il faut donc que les équipes aient sur le banc les masques des titulaires dans des sacs individuels hermétiques numérotés type sacs de congélation avec fermeture par exemple et qu'il y ait aussi les sacs pour les remplaçants quand ils rentrent.

Le bordereau d'émargement confirmant la prise de connaissance individuelle par les personnes de la délégation, joueurs et staff, du questionnaire Stade Covid 19 et l'acceptation de son contenu est à remettre au délégué de la rencontre ou à l'arbitre de la rencontre en cas d'absence de délégué. Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match. Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.

Dans le contexte actuel, il est recommandé de ne plus faire de réception d'après match où tout le monde se retrouverait dans un espace clos. Si vous souhaitez distribuer des collations d'après match aux joueurs/joueuses, il est nécessaire de prévoir des parts individuelles (nourriture et boisson). De manière générale, il faut éviter tout ce qui peut être « touché » par tout le monde (exemples : buffets, bouteilles sur table, etc...). Pour les repas à table, les principales recommandations en vigueur sont :

- * « bloquer » une place sur deux ;
- * mettre personne face à face
- * désinfecter tables et chaises (dossier) après chaque passage.

- A NOTER POUR LE N 3 :

* Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres, les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

RAPPELS

- REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG DE LA LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre ».

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

COURRIER DES CLUBS (Horaires)

- NATIONAL 3 – Poule M :

THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. : Le match n° 23564.1 : THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / F.C. AURILLAC-ARPAJON CANTAL AUVERGNE se disputera le dimanche 27 septembre 2020 à 15h00 au stade Camille Fournier à Evian les Bains (pelouse naturelle)

- REGIONAL 1 – Poule A :

MOULINS YZEURE FOOT : Le match n° 20012.1 : MOULINS-YZEURE FOOT (2) / LEMPDES SPORTS se disputera le samedi 26 septembre à 17h00 au stade Serge Mésonès d'Yzeure.

- REGIONAL 1 – Poule C :

A.C. SEYSSINET PARISET FOOTBALL : Le match n° 20144.1 : A.C. SEYSSINET PARISET / F.C. LYON FOOTBALL se jouera le samedi 26 septembre 2020 à 19h00 au Parc des Sports Paul Bourgeat à Gières.

En cas de terrain impraticable, utilisation du terrain synthétique de repli mais à partir de 19h30.

- **REGIONAL 2 – Poule B :**

RETOURNAC-SPORTIF : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se dérouleront le samedi à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Boncompain de Retournac

ROANNAIS FOOT 42 : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 au stade Mallevall à Roanne, à l'exception du match n° 20265.1 : ROANNAIS FOOT 42 / COTE CHAUDE SP SAINT ETIENNE qui est programmé pour le samedi à 18h00

- **REGIONAL 3 – Poule A :**

A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE : Suite à accord intervenu entre les deux clubs, inversion du match n° 20534.1 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / A.S. VARENNES ; Il se disputera le samedi 26 septembre 2020 à 20h00 au complexe sportif de Mauregard à Varennes sur Allier.

- **REGIONAL 3 – Poule B :**

F.C. PARLAN LE ROUGET : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se dérouleront sur le stade de la Bessade, Rue des écoles au Rouget.

- **REGIONAL 3 – Poule I :**

St AMPLEPUSIEN : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront sur la pelouse synthétique du stade Henri Malatray, chemin de Bagatelle à Amplepuis.

CALUIRE Sp. C. : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le samedi à 19h00 sur la pelouse naturelle du stade de la Terre des Lièvres à Caluire et Cuire.

- **REGIONAL 3 – Poule K :**

A.S. VILLEFONTAINE : Le match n° 21132.1 : A.S. VILLEFONTAINE / A.S. DOMPARIN se jouera le samedi 10 octobre 2020 à 20h00 au stade de la Prairie à Villefontaine.

DOSSIER en R1 – Poule B

A.S. SAINT JACQUES CLERMONT FOOT / F.C. RHONE VALLEE (match n° 20067.1) du 12/09/2020 :

Par mail en date du 10 septembre 2020, l'A.S. SAINT JACQUES CLERMONT FOOT a sollicité le report du match de championnat répertorié ci-dessus du fait qu'un joueur du club a été testé positif à la Covid 19.

Saisie de la présente requête, la Cellule COVID de la Ligue a émis l'avis que cette rencontre ne pourrait avoir lieu à la date prévue et a transmis ce dossier à la Commission Sportive pour statuer sur le sort à donner au match.

Au vu des renseignements probants en sa possession et présentés par le club

Compte tenu que cette rencontre de championnat n'a pu se dérouler en application du principe de prévention sanitaire,

Eu égard aux dispositions prévues liées à la Covid 19,

La Commission régionale sportive décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions fixées à l'article 190 des R.G. de la F.F.F..

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance